ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 68243

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le constat dressé par le Syndicat national de l'éducation physique selon lequel il faudrait recruter 1 000 professeurs d'éducation physique supplémentaires. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son intention sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur les prévisions de recrutement qui sont fonction des départs définitifs des professeurs, des besoins de remplacement et des évolutions attendues dans la démographie scolaire. Le nombre de places aux concours doit également tenir compte de l'occupation des emplois inscrits en loi de finances. Le plan pluriannuel de recrutement vise à mieux prendre en compte ces différents facteurs. C'est ainsi que sur la période 2001-2005, le Gouvernement a décidé d'ouvrir au titre du second degré : 88 000 postes pour les concours externes ; 37 000 postes pour les concours internes et la résorption de l'emploi précaire. S'agissant de l'éducation physique et sportive, 1 372 postes sont ouverts aux concours externes (agrégation et CAPEPS) de la session 2002, soit une augmentation de 15 % par rapport aux 1 197 postes ouverts en 2001 à ces concours. En outre, le nombre de postes ouverts était déjà en progression de 10 % à la session 2001 par rapport à la session 2000.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68243
Rubrique : Éducation physique et sportive
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6135
Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7262